

# Téléphonie illimitée: Free change ses tarifs

Le fournisseur d'accès, qui annonce l'extension du dégroupage de son réseau en Alsace, grâce à un réseau de 270 kilomètres de fibres optiques, vient de décider de remanier la grille de ces prix. Bilan des courses, il y a de bonnes et de mauvaises surprises.

Tout d'abord, Free va rendre gratuits les appels vers certains pays de l'Union européenne et l'Amérique du Nord. En parallèle, le groupe confirme que les appels vers les numéros qui utilisent le réseau d'autres opérateurs concurrents comme Alicebox et Neufbox seront facturés. Dans un communiqué, l'UFC Que Choisir indique que désormais les clients qui téléphonent vers des numéros attribués à un concurrent vont devoir payer 0,09 euro les 20 premières secondes puis 0,043 euro la minute. Neuf autres opérateurs sont concernés : Completel, UPC, Numéricable, Colt, Tiscali, ADP Télécom, Estel, EVC et Noos. Après les appels vers les numéros courts, les numéros spéciaux, et les communications vers les mobiles, c'est au tour des appels vers la concurrence de devenir payants. Du moins de manière officielle. Free explique que ces communications n'ont jamais été comprises dans le forfait, mais qu'elles n'avaient jusque-là jamais été facturées. Hors, cela est en train de changer et le FAI déclare que les factures pour l'utilisation du réseau de ces opérateurs sont de plus en plus élevées. Pour Free ce constat marque la fin des cadeaux, et le FAI se dit obligé de facturer ses appels à ses clients. Pour les chanceux abonnés avant le 1er janvier, ils ne seront pas obligés de souscrire à cette nouvelle grille tarifaire, mais à terme, tout le monde devrait être placé à la même enseigne. Les appels passés vers des clients présélectionnés auprès d'un opérateur alternatif restent gratuits. L'UFC critique cette mesure estimant « *qu'une fois de plus c'est le client qui va trinquer* ».